

CONTRAT 1212
N/REF : 3/11/2024 0H18 C:006930 I:10240
V/REF : Contrat N°001212 du 02/08/2023

CITROEN MORDELLES

**10 RUE DE LA CROIX IGNON
35310 MORDELLES**

**IMMEUBLE : 10 IGNON
10 RUE DE LA CROIX IGNON
35310 MORDELLES**

Rennes, le 15 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 10 IGNON - GARAGE CITROEN - DAVID THOUANEL 02 99 60 41 23
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. D THOUANEL

ENTRETIEN DU 07/01/2025
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE D'UN SEPARATEUR HYDROCARBURE 2M3
POMPAGE ET NETTOYAGE D'UN DEBOURBEUR HYDROCARBURE 3M3
CURAGE DU RESEAU EAUX PLUVIALES DU SITE
CONTROLE - BON ECOULEMENT
EVACUATION DES DECHETS EN CENTRE AGREE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS HYDROCARBURES : 268,00 EUROS HT / T(S)

FACTURATION : :
la redevance sera facturée par 1 fois l'an a l'issue de chaque intervention et
payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{I_{CHTrev-TS1'}}{I_{CHTrev-TS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/09/2024

Prix de base du contrat : 405,83

Indice ICTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2023 Valeur : 134,6
Mois de l'indice de révision : 08/2024 Valeur : 141,0

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Ffait Pomp./Curage Séparateur	1/AN	168,76	168,76
1,00	Ffait Pomp./Curage Débourbeur	1/AN	253,48	253,48
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
5,00	M3 de déchets hydrocarbures traités		278,83	1394,15
TOTAL H.T.				1816,39
T.V.A. a 20,00%				363,27
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>2179,66</u>

Valeur en votre reglement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.